

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 38**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

---

**OBJET**

Semaine Amu Entreprise 2016

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
1 22 00**

## **PRESENTATION**

Afin de renforcer et de dynamiser l'attractivité de notre territoire au service de l'emploi et de l'innovation, Aix-Marseille Université (AMU), née en 2012 de la fusion des trois anciennes universités, a placé au cœur de ses priorités le renforcement des liens avec le monde socio-économique. La formation initiale et continue, la professionnalisation des cursus, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'innovation, la recherche et la valorisation sont les leviers de compétitivité d'autant plus puissants, que les partenariats entre l'université et l'entreprise, sont forts et durables. Pour conduire ses missions, elle a créé la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE).

### **Présentation de la DPMSE :**

Aix-Marseille-Université (AMU) a inscrit le renforcement des relations avec le monde socio-économique au cœur de son projet d'établissement.

Plusieurs actions inscrites dans un rapport gagnant/gagnant avec les acteurs du monde socio-économique du territoire sont mises en œuvre par AMU en matière de formation, d'innovation et de valorisation ou encore d'orientation, d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat étudiant : une politique résolument tournée vers les acteurs du monde socio-économique.

Le renforcement des liens avec le monde socio-économique demeure pour AMU :

- un enjeu stratégique majeur de développement
- une priorité affichée par la gouvernance.

Il convenait donc d'adopter une nouvelle structure interne pour mieux coordonner les actions d'AMU au sein d'une direction du partenariat avec le monde socio-économique (DPMSE).

Cette direction du partenariat avec le monde socio-économique repose sur 4 piliers :

- 1- Faciliter le lien avec les entreprises avec la mise en place d'un guichet unique,
- 2- Proposer une stratégie active pour développer la fondation AMU,
- 3- Coordonner la création et le développement de réseaux qui seront contributifs, dans l'avenir, d'une meilleure visibilité d'AMU et de l'émergence d'un sentiment d'appartenance à travers le réseau des alumni qui sera une priorité dans le temps et le réseau des anciens personnels,
- 4- Créer une synergie dans les opérations de collecte de la taxe d'apprentissage.

La Direction du partenariat avec le monde socio-économique créée en mars 2016 poursuit sa structuration, elle comprend actuellement 6 agents administratifs installés à Aix-en-Provence. Cette direction réalise ses missions sous l'impulsion du Vice-Président au Partenariat avec le monde socio-économique et 3 chargés de mission.

### **La semaine AMU-Entreprises (SAE):**

Le renforcement des relations avec le monde socio-économique est au cœur de l'action d'AMU tant dans le domaine de la formation initiale et tout au long de la vie que dans le domaine de la recherche, de la valorisation et de l'innovation.

Ainsi, Aix-Marseille Université organise pour sa quatrième édition la semaine AMU/Entreprises (SAE) du 14 au 18 novembre 2016. Ce sera une semaine de rencontres entre la communauté universitaire et le monde socio-économique pour un avenir qui construit solidement la modernisation de l'université, forte de partenaires socio-économiques ambitieux.

Durant ces cinq journées des thématiques fortes pour notre territoire seront abordées :

- La formations et métiers (2 journées le 14 et le 18 novembre)
- L'insertion professionnelle,
- La Métropole
- Le sport

Elles se déclineront autour de rencontres/débats, forums, conférences, salons, expositions, jeux, ...

Les enjeux :

- offrir aux futurs diplômés les conditions d'une insertion professionnelle réussie,
- favoriser l'accès aux talents et à l'innovation pour les entreprises du territoire.

Le budget prévisionnel est de 166 443 €(voir fiche technique jointe au rapport). Le montant de la subvention demandé au Conseil Départemental s'élève à 15 000 €

### **Intérêt du projet :**

Les missions et actions développées par la DPMSE d'AMU visent à renforcer les liens avec le monde socio-économique. Elles sont la marque de la modernisation de l'université. Le succès des trois premières éditions de la Semaine AMU-Entreprises (SAE), et l'ambition de donner plus d'ampleur, à la quatrième, montre la volonté d'AMU et de ses partenaires du monde économique de persévérer dans le développement de leurs partenariats, créateurs de valeur pour notre territoire.

## PROPOSITION

Sur avis de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte de la Direction du Partenariat avec le monde Socio-Economique (DPMSE) pour l'organisation de la quatrième édition de la semaine AMU-Entreprises (SAE 2016),
- d'autoriser la signature de la convention spécifique jointe au rapport.

## INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante, soit 12 000 € sera financée comme suit :

Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
10412	A créer	AMU – DPMSE	12 000 €	65/23/65738

Au bénéfice de cette proposition, je vous serais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## FICHE TECHNIQUE

### INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

ORGANISME DEMANDEUR	Aix-Marseille Université Président : Monsieur Yvon BERLAND Jardin du Pharo 58 Boulevard Charles LIVON 13284 Marseille Cedex 7
POUR LE COMPTE DE	Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique Vice-Président : Monsieur le Professeur Jean-Philippe AGRESTI 3, Avenue Robert SCHUMAN 13628 Marseille Cedex 1

### INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE

MESURE	Enseignement Supérieur  Politique facultative
RESUME - INTERET DU PROJET	Actions en faveur du développement de partenariats entre l'université et le monde économique. Semaine AMU-Entreprises (du 14 au 18 novembre 2016)
MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CD 13	Montant proposé par le CD 13 : 12 000 €  Budget prévisionnel : 166 443 €(détaillé ci-après)  (participation du CD 13 en 2015 : 15 000€)

INFORMATIONS RELATIVES AU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant	Origine	sollicité(es)	obtenu (es)
<b>Achats</b>		Aix-Marseille Université		7 323
Prestations de services	14 650			
Fournitures	200			
<b>Services Extérieurs</b>		<b>Conseil Départemental 13</b>	15 000	
Locations immobilières	16 073	CCIMP		4 000
<b>Autres services extérieurs</b>		GEPA		5 050
Publicité, communication	16 800	Ville de Marseille		
Déplacements, missions	500		3 000	
<b>Charges de personnel</b>	118 220	Métropole Aix- Marseille Provence	12 000	
		AMU communication		3 000
		Chages de personnel		117 070
<b>TOTAL</b>	<b>166 443</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>136 143</b>



## CONVENTION

**Préambule :** Dans le cadre de sa politique en faveur de l'aide à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône accorde des financements sous forme de subvention de fonctionnement ou d'équipement à des établissements et organismes publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

### CECI RAPPELLE

Entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, autorisé par délibération n° , de la Commission Permanente en date du 21/10/2016, ci-après dénommé **Le Département**,

d'une part,

et Aix-Marseille Université (AMU), dont le siège social est situé Jardin du Pharo 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille cedex 7, représentée par son Président Monsieur Yvon BERLAND, ci-après dénommée **L' Université**,

d'autre part,

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

#### ARTICLE I : OBJET ET MONTANT

**L'Université Aix-Marseille (AMU)**, s'est donnée pour mission de développer et de renforcer les liens avec le monde socio-économique. La formation initiale et continue, la professionnalisation des cursus, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'innovation, la recherche et la valorisation sont les leviers de compétitivité d'autant plus puissants, que les partenariats entre l'université et l'entreprise, sont forts et durables. Pour conduire ces missions, elle a créé par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE) qui organise dans ce cadre, la Semaine AMU- Entreprises (SAE), objet de la présente convention.

Compte tenu de l'intérêt du projet, **le Département** a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 €, à **l'Université**, pour le compte de la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE), afin d'organiser la quatrième édition de la Semaine AMU-Entreprises (SAE).

## **ARTICLE II : MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois après signature de la présente convention.

## **ARTICLE III: CONTROLE**

En contre partie du versement de la subvention de fonctionnement, **L'Université** s'engage à fournir, au titre l'exercice concerné et au plus tard de l'année suivante :

- un compte de recettes et de dépenses ou un compte de résultat de l'opération visée à l'article I, certifié conforme par le Président d'Aix-Marseille Université ou de l'agent comptable d'AMU.

## **ARTICLE IV : INFORMATION**

**L'Université**, s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département.

## **ARTICLE V : DUREE /RESILIATION**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2016.

En cas de non respect des engagements visés aux articles III et IV, **L'Université** sera mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

En l'absence de réponse dans un délai de quinze jours à compter du jour de réception, ou en cas de réponse insatisfaisante, **le Département** pourra notifier à **L'Université**, la résiliation de la présente convention et lui demander le reversement de la subvention, à intervenir dans un délai de deux mois.

Fait à Marseille le,

En 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente du Conseil  
Départemental,  
Et par délégation, la Déléguée à  
l'Enseignement Supérieur  
et la Recherche

Le Président  
d'Aix-Marseille Université

Véronique MIQUELLE

Yvon BERLAND